

## Secretariat DGS

---

**Objet:** TR: Posture vigipirate : passage en vigilance " Urgence Attentat"  
**Pièces jointes:** Bulletin Alerte Vigipirate.pdf; herve\_froment.vcf

**De :** FROMENT Herve PREF54 [mailto:herve.froment@meurthe-et-moselle.gouv.fr]

**Envoyé :** mardi 26 mars 2024 10:59

**À :** Liste Maires Arr. Luneville <pref54-liste-maires-arr.-luneville@meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr>; Liste Maires Arr. Toul <pref54-liste-maires-arr.-toul@meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr>; Liste Maires Arr. Nancy <pref54-liste-maires-arr.-nancy@meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr>; Liste Maires Arr. Val-de-Briey <liste-maires-arr.-val-de-briey@meurthe-et-moselle.gouv.fr>; Liste EPCI <liste-epci@meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr>

**Cc :** NAVES Laurent SP TOUL <laurent.naves@meurthe-et-moselle.gouv.fr>; adrien.gaubert@meurthe-et-moselle.gouv.fr; Sp Briey BOISS <richard-daniel.boisson@meurthe-et-moselle.gouv.fr>; anne carli <anne.carli@meurthe-et-moselle.gouv.fr>; Julien LE GOFF <julien.le-goff@meurthe-et-moselle.gouv.fr>; FUCHS Anne-Lise <anne-lise.fuchs@meurthe-et-moselle.gouv.fr>; PIERRET Edouard <edouard.pierret@meurthe-et-moselle.gouv.fr>; PREF54 Defense Protection Civile <pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Objet :** Re: Posture vigipirate : passage en vigilance " Urgence Attentat"

Mesdames, Messieurs les maires,

Suite à mon message d'hier sur la nouvelle posture Vigipirate "Urgence Attentat" décidée par le Premier ministre le 24 mars 2024, vous trouverez en pièce jointe le bulletin d'alerte VIGIPIRATE du 25 mars 2024.

Des mesures de protection du plan sont renforcées, en particulier:

- renforcer** la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et culturels
- contrôler** les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments

Concernant les menaces cyber, des mesures additionnelles sont également activées. Vous trouverez le détail de celles-ci dans la fiche jointe à ce message.

Les services de la Préfecture restent à votre disposition pour toute question à l'adresse suivante :

[pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Vous souhaitant bonne réception,  
Bien cordialement

**Hervé FROMENT**

Adjoint Chef SIDPC

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Tél : 03 83 34 27 17 - Mobile : 06 03 90 10 12

[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)

2024-01037 28/03/2024

Objet : Posture vigipirate : passage en vigilance "urgence attentat"

Destinataire : Maire

Copie(s) : CODIR / Alex / AG / BTA / BIPM



# Bulletin d'Alerte VIGIPIRATE Lundi 25 mars 2024



Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale

## OBJET : EVOLUTION DU CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET REVENDICATION DE L'ATTENTAT DE MOSCOU PAR L'ÉTAT ISLAMIQUE.

Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de rehausser le plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

## 1 Contexte général

Depuis le début de l'année 2024, plusieurs attentats ont été déjoués en France et en Europe, preuve d'une élévation globale du niveau de la menace terroriste. De manière concomitante, les événements qui se déroulent en Ukraine, en Russie et au Proche-Orient contribuent à dégrader la situation géopolitique internationale et laissent craindre la possibilité du retour d'une menace terroriste projetée sur le territoire national. A cela s'ajoute un niveau de menace cyber demeurant très élevé.

## 2 Mesures de protection

Dans ce contexte, le Premier ministre élève le plan VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national et demande à chaque autorité compétente de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives. **Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier est porté sur les événements et bâtiments culturels et cultuels, notamment en fin de semaine.**

Ainsi, les mesures suivantes du plan sont renforcées, en particulier dans les périodes les plus sensibles :

- **BATIMENT (BAT-12-03)** : renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels.
- **BATIMENT (BAT-21-01)** : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Face aux menaces cyber toujours présentes, les mesures additionnelles suivantes sont activées :

- **NUMERIQUE (NUM 21-01)** : créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires.
- **NUMERIQUE (NUM 51-01)** : vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés.

## 3 Niveau de vigilance



## 4 Restez vigilant, formé et informé

### RESTEZ VIGILANT

- [Guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics.](#)

### LES BONS REFLEXES

- [Les affiches de sensibilisation | SGDSN](#)
- [logogrammes-vigipirate.pdf](#)

### RESTEZ INFORME

- Sur X : [Beauvau alerte](#), [gouvernementFr](#), [Interieur\\_gouv](#)
- A l'étranger : [service Ariane](#)

FAIRE FACE ENSEMBLE

PREVENIR C'EST PROTEGER. EN CAS DE SITUATION SUSPECTE, PRENEZ LE 17 OU LE 112.

